

FIDÈLES À NOS ENGAGEMENTS

Rapport de redevabilité du Gouvernement de l'Espagne

décember 2024



Gobierno
de España

Acción de
Gobierno

Fidèles à nos engagements

Rapport de redevabilité du Gouvernement de l'Espagne
décembre 2024





Table des matières

I.	Introduction.....	4
II.	État des engagements présentés dans le rapport.....	7
III.	Résultats de l'exercice de redevabilité par axe stratégique. Principaux engagements et mesures	12

Annexes

Annexe I. Méthodologie

Annexe II. Cartographie des engagements



GOBIERNO
DE ESPAÑA

FIDÈLES À NOS
ENGAGEMENTS

Rapport de redevabilité
décembre 2024

I. Introduction



Le renforcement de nos systèmes démocratiques passe incontestablement par le développement de mécanismes de redevabilité et de transparence de l'activité gouvernementale. Ces mécanismes favorisent une surveillance et un contrôle accrus des citoyens et des citoyennes sur le gouvernement, ainsi qu'une plus grande responsabilité des gouvernements à l'égard de leurs actions dans la mesure où les engagements qu'ils prennent devant la société sont clairement définis.

Au début de la XIV^e législature, le gouvernement espagnol, à l'initiative de son président, a ainsi mis en place un mécanisme de redevabilité, *Fidèles à nos engagements*, dans le but de rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des engagements pris au début de la législature. Cette démarche s'inscrit dans « la nécessité de lutter contre la désaffection politique des citoyens et des citoyennes au moyen d'exercices clairs de transparence, de mécanismes de contrôle stricts et de garanties dans l'exercice de redevabilité », comme le déclarait le président lui-même dans son discours d'investiture du 4 janvier 2020.

Fidèles à nos engagements est donc un outil essentiel pour avancer vers une culture de la gouvernance publique plus réceptive, qui contribue non seulement à renforcer le lien entre les citoyens et citoyennes, les institutions qui les représentent et le Gouvernement mais aussi à améliorer la performance institutionnelle. L'obligation de rendre des comptes a été introduite dans le Plan d'action pour la démocratie, récemment publié, dont l'une des mesures phares est l'obligation légale pour toutes les administrations d'effectuer un exercice semestriel de redevabilité. Ce plan constitue une feuille de route destinée à renforcer les principaux éléments de notre État de droit, à lutter contre les risques qui pèsent sur les démocraties – notamment la désinformation – et à donner à la société espagnole davantage d'outils et de capacités pour évaluer l'action des pouvoirs publics.

Les engagements prévus au début de cette législature sont au nombre de 195. Ils s'articulent autour des huit axes stratégiques présentés par le président du Gouvernement dans son discours d'investiture. Depuis juillet 2024, deux nouveaux engagements ont été pris, en réponse aux défis apparus au cours de cette période : (i) élaborer un Plan d'action pour la démocratie afin de protéger et de renforcer notre démocratie et (ii) mobiliser toutes les ressources nécessaires aussi longtemps qu'il le faudra pour permettre le relèvement des territoires frappés par la goutte froide. La liste complète des 197 engagements figure à l'**annexe II**.

Tableau 1. Axes stratégiques de l'exercice de redevabilité *Fidèles à nos engagements*

1. Achever la modernisation socio-économique dans une perspective écologique et numérique
2. Renforcer l'État-providence
3. Améliorer l'accès au logement
4. Impulser une transition écologique équitable
5. Consolider la position de l'Espagne en tant que référence mondiale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
6. Renforcer la cohésion territoriale et relever le défi démographique
7. Promouvoir le vivre-ensemble
8. Renforcer le leadership de l'Espagne en Europe et dans le monde

Les engagements du Gouvernement pour cette XV^e législature émanent (i) du discours d'investiture du président du Gouvernement ; (ii) de l'accord PSOE-SUMAR, qui constitue le document programmatique



du Gouvernement de coalition ; (iii) des déclarations faites par les ministres à l'occasion de la présentation des principales lignes stratégiques de leurs ministères ; (iv) du Plan pour la relance, la transformation et la résilience (PRTR) ; et, (v) d'autres déclarations du président du Gouvernement.

Les fondements méthodologiques sur lesquels s'appuie l'exercice de redevabilité ont été analysés et évalués positivement par le Groupe d'analyse méthodologique (GAM), qui encadre cette initiative depuis novembre 2020. Le GAM est composé d'universitaires provenant d'universités publiques espagnoles de grand prestige et de spécialistes dans différents domaines liés à l'exercice de la redevabilité, à l'analyse des politiques publiques et au droit public, ainsi que dans d'autres domaines apparentés. La composition et le fonctionnement du GAM sont présentés à l'**annexe I**.

L'exercice de redevabilité est un exercice de transparence. C'est pourquoi un fichier de données ouvertes est mis à la disposition du public. Ce fichier contient tous les engagements ainsi que les mesures que le Gouvernement a adoptées pour les honorer : 1 879 mesures sont ainsi recensées, dont 907 sont soit nouvelles (introduites au second semestre 2024), soit le résultat de l'évolution d'autres mesures adoptées pendant la période allant de la date d'investiture au 31 décembre. La base de données précise la source de vérification pour chacune d'entre elles (ce qui permet de vérifier la validité de l'information) et contient les indicateurs quantitatifs utilisés pour analyser l'avancement ou déterminer l'état de mise en œuvre des engagements. Ces informations sont classées dans différentes rubriques qui permettent d'examiner la redevabilité sous différents angles :

- (i) les axes stratégiques ;
- (ii) les principales préoccupations des citoyens et des citoyennes selon le Centre de recherche sociologique (CIS) ;
- (iii) les Objectifs de développement durable (ODD) ;
- (iv) une classification par thèmes spécifiques ;
- (v) la classification des fonctions du Gouvernement (COFOG).

Fidèles à nos engagements dispose également d'un outil de visualisation interactif regroupant les engagements, les initiatives et les résultats de l'exercice de redevabilité, avec différentes options de configuration. Les documents et outils sont disponibles sur le microsite dédié à l'exercice de redevabilité¹.

Le présent rapport est une synthèse de la base de données qui contient les mesures adoptées par le Gouvernement. Il couvre la période allant du 16 novembre 2023, date de l'investiture du président du Gouvernement, au 31 décembre 2024 et offre une analyse de 20 engagements, des mesures associées et des résultats obtenus, ainsi que d'autres mesures significatives prises par l'exécutif dans le cadre de chacun des axes stratégiques. Environ 65 % des engagements figurant dans le rapport ont été sélectionnés en raison de leur pertinence ou de celle des mesures mises en œuvre au cours de cette période. Les 35 % restants ont été sélectionnés en utilisant la méthode de l'échantillonnage aléatoire stratifié corrigé, dans lequel chaque axe stratégique constitue une strate. Cette approche systématique garantira que la totalité des engagements soient examinés dans les rapports **Fidèles à nos engagements**, indépendamment de ce que le Gouvernement a fait pour les honorer. 44,2 % des engagements du Gouvernement ont déjà été analysés dans les deux rapports couvrant l'année 2024.

¹ <https://www.lamoncloa.gob.es/Paginas/cumpliendo/index.aspx>



II. État des engagements présentés dans le rapport



Tableau 2. Qu'a fait le Gouvernement depuis le début de la législature pour remplir ses engagements ?

1. Achever la modernisation socio-économique dans une perspective écologique et numérique	
Augmenter le pouvoir d'achat et contenir l'inflation	De nombreuses mesures ont été prises pour réduire l'inflation à des niveaux proches de l'objectif de 2 % et augmenter les revenus des ménages. En 2023, le revenu disponible par ménage a ainsi augmenté de 3,7 points de pourcentage (pp) par rapport à 2022
Développer une politique économique visant à créer des emplois de qualité, à atteindre le plein emploi et à ramener le taux de chômage dans la moyenne européenne	Le nombre d'affiliés et affiliées à la sécurité sociale a augmenté pour atteindre le chiffre de 21,3 millions. Le taux de chômage est tombé à 11,2 % et l'écart avec la moyenne européenne a été réduit de 2 pp. Grâce à la réforme de l'emploi, le pourcentage de personnes travaillant sous contrat temporaire a été réduit de 9,8 pp (3 ^e trimestre 2021 vs 3 ^e trimestre 2024) et l'écart par rapport à la moyenne européenne a été réduit de 7 pp entre 2019 et 2023
Achever le processus de modernisation de l'appareil productif éligible aux fonds <i>Next Generation</i>	L'Espagne est le deuxième pays à avoir sollicité le cinquième versement au titre du PRTR, et le pays qui a atteint le plus grand nombre d'étapes et d'objectifs (250 sur 595). Environ 59 % des fonds actuels ont été autorisés. Pas moins de 839 419 entreprises, institutions et particuliers se sont vu attribuer au total 44,163 milliards d'euros dans le cadre d'appels à projets
Promouvoir des mesures de protection des consommateurs et consommatrices de produits financiers	La protection des titulaires de prêts hypothécaires a été renforcée avec l'adoption de nouvelles mesures qui permettront de soulager le fardeau du paiement des emprunts pour les personnes en risque de vulnérabilité. Le projet de loi sur la création de l'Autorité de défense du client financier a été approuvé
2. Renforcer l'État-providence	
Élaborer une politique de bourses d'études pour garantir l'accès à l'éducation	Le budget des bourses d'études pour l'année universitaire 2024-2025 a été approuvé, pour un montant estimé de 2,535 milliards d'euros, le plus élevé jamais enregistré. Plus de 1,2 million d'étudiants



	en bénéficieront. Les montants ont été revus à la hausse et les dates d'ouverture des procédures de demandes sont encore avancées
Garantir un accès équitable et universel aux soins de santé et améliorer la gestion du système national de santé	Dans la dernière loi de finances de l'État espagnol, les dépenses publiques en matière de santé s'élèvent à 5,505 milliards d'euros. Les projets de loi sur la couverture universelle du système national de santé et la loi modifiant diverses réglementations afin de consolider l'équité et la cohésion du système national de santé ont été approuvés
Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sous toutes leurs formes, y compris les plus graves comme le sans-abrisme	Les pensions non contributives et le revenu minimum vital ont augmenté de 6,9 %, les pensions contributives de 3,8 % et le SMI de 5 % pour la seule année 2024. Le taux de pauvreté a reculé en 2022 et les prestations versées ont évité à 2,4 millions de personnes de tomber dans la grande pauvreté
Augmenter les ressources et continuer à impulser un changement de modèle dans la prise en charge des personnes dépendantes, axé sur l'amélioration de la qualité du service offert et la promotion de l'autonomie	En 2024, l'État apportera une contribution de 3,522 milliards d'euros au système pour l'autonomie et l'aide aux personnes dépendantes, soit une augmentation de 150 % par rapport à 2019. La Stratégie nationale de désinstitutionnalisation a été approuvée
3. Améliorer l'accès au logement	
Créer et mettre en œuvre des mécanismes pour garantir et promouvoir le droit à un logement décent, adéquat et abordable dans les zones urbaines et rurales	Les premières baisses des prix des loyers sont enregistrées dans les zones à prix réglementé. De nouveaux quartiers seront prochainement déclarés zones tendues dans plusieurs communautés autonomes. L'aide au logement pour les jeunes (<i>Bono Alquiler Joven</i>) a été prorogée, de même que le bouclier hypothécaire et la suspension des expulsions. Le nouvel indice de référence des loyers pour la mise à jour des baux en vigueur est en cours d'élaboration
Mettre à disposition 184 000 logements sociaux à des loyers abordables et porter ainsi le parc locatif social à 20 % du parc immobilier espagnol	Des mesures ont déjà été prises pour mettre à disposition 80 745 logements. Des programmes de garantie et de prêt pour les promoteurs ont été mis en place par l'intermédiaire de l'Institut officiel de crédit (ICO) pour un montant de 6 milliards d'euros



4. Impulser une transition écologique équitable

Promouvoir le déploiement des énergies renouvelables en Espagne en impliquant la population	La capacité installée renouvelable représente 63,7 % de la capacité totale et les sources renouvelables produisent 56 % de l'électricité. En 2023, l'Espagne a été le deuxième pays européen en production d'éolien et de solaire photovoltaïque et le huitième pays à l'échelle mondiale en production d'énergies renouvelables. De ce fait, comparée à la moyenne de l'UE, l'électricité en Espagne est déjà 17 % moins chère
Continuer à s'engager en faveur de la mobilité durable et des transports publics, en veillant à ce qu'ils soient abordables pour ceux qui en ont le plus besoin	Le projet de loi sur la mobilité durable a été approuvé. 7,867 milliards d'euros ont été mobilisés pour promouvoir et développer des infrastructures de mobilité sûres, durables et connectées, pour promouvoir la mobilité ferroviaire et décarbonée et améliorer l'intermodalité de la logistique. La gratuité des abonnements sur le réseau des trains de banlieue (<i>Cercanías</i>) et des trains régionaux (<i>Media Distancia</i>) et les réductions de 50 % sur les abonnements et les billets multi-trajets ont été prolongés pour toute l'année 2024
Faire progresser la fiscalité verte pour favoriser la transition énergétique	Les recettes des taxes environnementales ont représenté 1,5 % du PIB en 2023. De nouvelles formes de fiscalité environnementale ont été créées au niveau européen, comme la taxe sur les emballages plastiques à usage unique, la taxe sur la mise en décharge des déchets, l'incinération et la co-incinération des déchets, ou encore le caractère obligatoire de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

5. Consolider l'image de l'Espagne en tant que référence mondiale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Adopter une loi sur la parité	La loi organique sur la parité et la présence équilibrée de femmes et d'hommes a été approuvée
Renforcer les moyens et les ressources pour lutter contre la violence de genre dans les domaines de la santé, de la justice, de la police et de l'accompagnement psychologique	Il a été convenu de répartir 160 millions d'euros entre les communautés autonomes pour financer Les programmes de lutte contre la violence de genre. L'administration générale de l'État a mis en œuvre 96,8 % des mesures du Pacte d'État contre la violence de genre



6. Renforcer la cohésion territoriale et relever le défi démographique	
Mobiliser toutes les ressources nécessaires aussi longtemps qu'il le faudra pour permettre le relèvement des territoires frappés par la goutte froide	Trois décrets royaux ont été approuvés pour la mobilisation de plus de 16,6 milliards d'euros pour aider à la reconstruction des zones frappées par la goutte froide. Cette aide est destinée aux familles, aux entreprises et aux communes concernées
Assumer une partie de la dette des communautés autonomes	Lors de la dernière conférence du président du Gouvernement avec les présidents de région, qui s'est tenue le 13 décembre 2024 à Santander, celui-ci a annoncé qu'un conseil de politique budgétaire et financière se tiendrait en janvier pour proposer la reprise d'une partie de la dette des communautés autonomes par l'État
7. Promouvoir le vivre-ensemble	
S'engager en faveur du dialogue comme outil de résolution des conflits territoriaux	27 accords ont été conclus avec les communautés autonomes sur des normes juridiques qui faisaient l'objet de désaccords. Diverses fonctions et divers services sont en cours de transfert pour le Pays basque et la Navarre. La conférence du président du Gouvernement avec les présidents de région s'est tenue le 13 décembre dernier avec la participation de toutes les communautés autonomes. Au cours de cette législature, 71 conférences sectorielles ont été organisées et 863 nouvelles conventions (<i>convenios</i>) ont été signées. Les conflits territoriaux ont été réduits de plus de 70 %
8. Renforcer le leadership de l'Espagne en Europe et dans le monde	
Promouvoir la reconnaissance de l'État de Palestine et avancer vers la paix au Proche-Orient	Le 28 mai 2024, l'Espagne a officiellement reconnu l'État de Palestine, aux côtés de l'Irlande et de la Norvège. À ce jour, plus de 140 pays ont reconnu l'État de Palestine
Renforcer et moderniser l'action extérieure et le service diplomatique	L'action extérieure de l'Espagne s'est vue renforcée à la faveur d'un agenda international chargé qui a conduit notre président en Afrique pour une tournée dans plusieurs pays, ainsi qu'au Brésil, en Azerbaïdjan, en Chine, en Inde, au Portugal et au Vatican pour des réunions bilatérales. Le service extérieur a été modernisé avec l'approbation du règlement sur la numérisation du registre consulaire



I. Résultats de l'exercice de redevabilité par axe stratégique. Principaux engagements et mesures



AXE STRATÉGIQUE 1 : ACHEVER LA MODERNISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DANS UNE PERSPECTIVE ÉCOLOGIQUE ET NUMÉRIQUE

Achever la modernisation et la transformation de notre appareil productif dans une perspective écologique et numérique, socialement inclusive et résolument tournée vers l'innovation et la science. Avec des entreprises plus nombreuses et plus grandes, davantage de start-ups et d'économie sociale. Une modernisation qui concerne tous les territoires de notre pays, nos PME, nos travailleuses et travailleurs indépendants et nos citoyennes et citoyens. Une économie capable de relever les défis actuels et futurs, plus résiliente et compétitive, au service des personnes. Tendre vers le plein emploi, avec plus d'emplois de qualité et d'emplois décents, plus de formation ou une meilleure formation, et faciliter la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée. Améliorer le pouvoir d'achat de la classe moyenne et des travailleurs et travailleuses.

Développer une politique économique visant à créer des emplois de qualité, à atteindre le plein emploi et à ramener le taux de chômage dans la moyenne européenne

Les politiques économiques et les mesures en matière d'emploi ont contribué à atteindre des chiffres historiques en termes de création d'emplois et de qualité de l'emploi. Au mois de novembre 2024, 21,3 millions de personnes étaient affiliées à la sécurité sociale, soit 10 % de plus qu'il y a cinq ans. Le nombre de nouvelles affiliations augmente de manière ininterrompue en données corrigées des variations saisonnières depuis 55 mois, avec près de 1,9 million d'affiliations de plus qu'avant la pandémie.

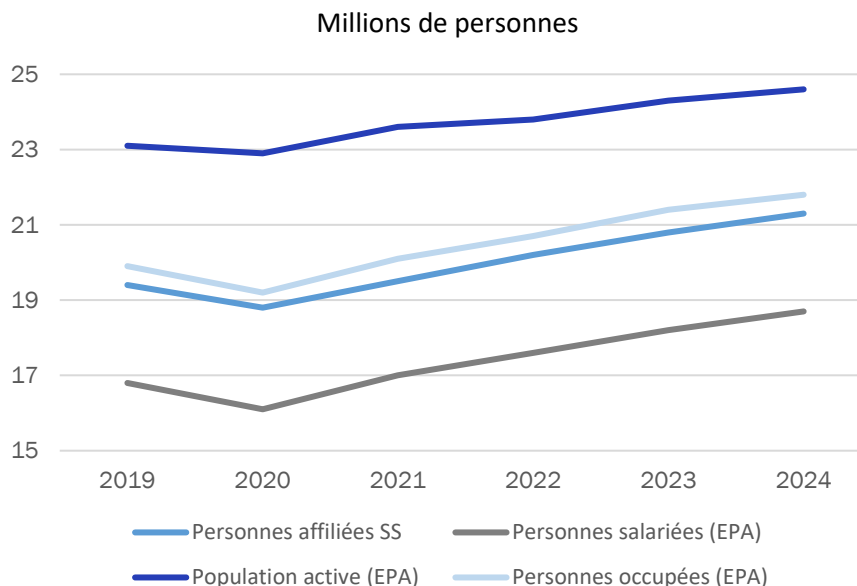
Le nombre de travailleuses affiliées a atteint le chiffre record de 11,3 millions en juillet 2024, et la proportion record de 47,4 % en avril. En outre, l'écart salarial s'est réduit : au cours de la période 2018-2022, le salaire des femmes a augmenté de 6 points de pourcentage par rapport à celui des hommes.

Par ailleurs, l'emploi temporaire s'élevait à 16,4 % au troisième trimestre 2024, soit 9,8 points de moins qu'au troisième trimestre 2021, avant la réforme de l'emploi. Le pourcentage des personnes salariées sous contrat à durée déterminée était de 25,8 % en 2019, soit 11,6 points de plus que la moyenne européenne. En 2023, ce pourcentage est tombé à 16,9 %, réduisant l'écart avec l'Europe à 4,6 points. L'Espagne est le pays qui a le plus réduit l'emploi temporaire. En ce qui concerne l'emploi public, 321 776 postes temporaires ont été convertis en emplois permanents, l'objectif fixé dans le Plan pour la relance, la transformation et la résilience étant donc largement atteint.

Le taux de chômage, selon l'enquête sur la population active (EPA), s'élevait à 11,2 % au troisième trimestre 2024, soit moins de 2,8 millions de personnes sans emploi. Ce pourcentage représente une baisse de 2,7 points par rapport au troisième trimestre 2019 et de 3,5 points par rapport au taux en vigueur avant l'approbation de la réforme de l'emploi (données du troisième trimestre 2021). Depuis

2019, le taux de chômage a diminué en Espagne de 1,9 points de pourcentage par rapport à la moyenne de l'Union européenne.

Graphique 1. Population active, emploi EPA et affiliation à la sécurité sociale. 2019-2024.



Remarque : les données EPA et Sécurité sociale correspondent au troisième trimestre de l'année

Source : Sécurité sociale et EPA

En 2024, le SMI a augmenté de 5 % par rapport à 2023, cumulant une hausse de 54 % depuis 2018, ce qui signifie que les travailleurs et les travailleuses perçoivent 5 573 euros de plus en salaire annuel.

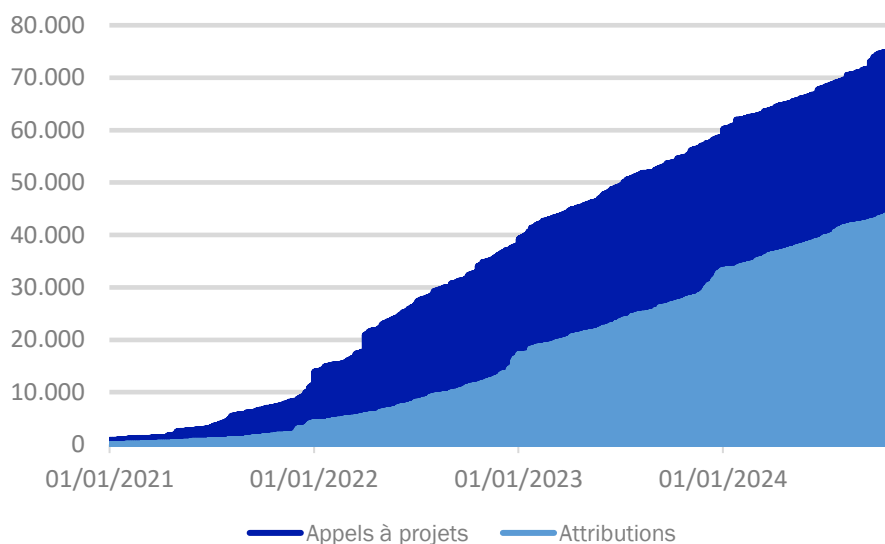
En 2024, les communautés autonomes ont reçu 2,571 milliards d'euros pour le financement des politiques actives pour l'emploi (PAE). Sur ce montant, 771,5 millions d'euros ont été transférés au second semestre 2024. En outre, le décret royal réglementant la protection de la santé et de la sécurité dans le domaine du travail domestique a été approuvé. Cette initiative traduit l'engagement du Gouvernement d'étendre le bénéfice des droits du travail à ce groupe de travailleuses. En plus de ces mesures, il convient de souligner l'adoption du décret royal relatif au développement du portefeuille commun des services du système national de l'emploi et les services garantis établis dans la loi sur l'emploi, ainsi que l'avant-projet de loi qui élimine du Statut des travailleurs le licenciement automatique pour cause d'incapacité permanente d'un travailleur ou d'une travailleuse.

Achever le processus de modernisation de l'appareil productif éligible aux fonds *Next Generation*

La mise en œuvre du PRTR est bien avancée. Sur les 79,854 milliards d'euros prévus dans le budget du Plan, 44,163 milliards d'euros ont été attribués, ce qui représente un taux d'attribution d'environ 59 % au 31 octobre. Le pourcentage de fonds engagés s'élève à 94,5 %. L'administration générale de l'État a mobilisé 49,1 milliards d'euros dans le cadre d'appels à projets. En outre, les grands projets stratégiques du Plan (les « PERTE ») sont en cours de réalisation pour un montant de 17,4 milliards

d'euros, leur objectif étant de transformer l'économie espagnole et de renforcer la cohésion sociale et territoriale.

Graphique 2. Appels à projets et décisions d'attribution cumulées dans le cadre du PRTR. M€



Source : ministère de l'Économie, du Commerce et des Entreprises

Au total, 839 419 entreprises, institutions, citoyens et citoyennes bénéficient de ces fonds. Ce sont les microentreprises et les PME qui sont les grands bénéficiaires : elles représentent 40,1 % de l'ensemble des marchés attribués.

L'Espagne est le premier pays de l'UE en volume de fonds reçus au titre du PRTR. En juillet 2024, elle a reçu près de 10 milliards d'euros correspondant au quatrième décaissement. Elle est le deuxième pays à avoir sollicité le cinquième décaissement. Plus de 80 étapes et objectifs ont été atteints, dont 55 en avance sur le calendrier prévu. C'est pourquoi, l'Espagne pourra recevoir 8 milliards d'euros supplémentaires sous forme de subventions et près de 16 milliards d'euros sous forme de prêts début 2025. L'Espagne est le pays qui aura rempli le plus d'engagements dans le volet subventions en termes absolus, soit plus de 250 sur 595.

Augmenter le pouvoir d'achat et contenir l'inflation

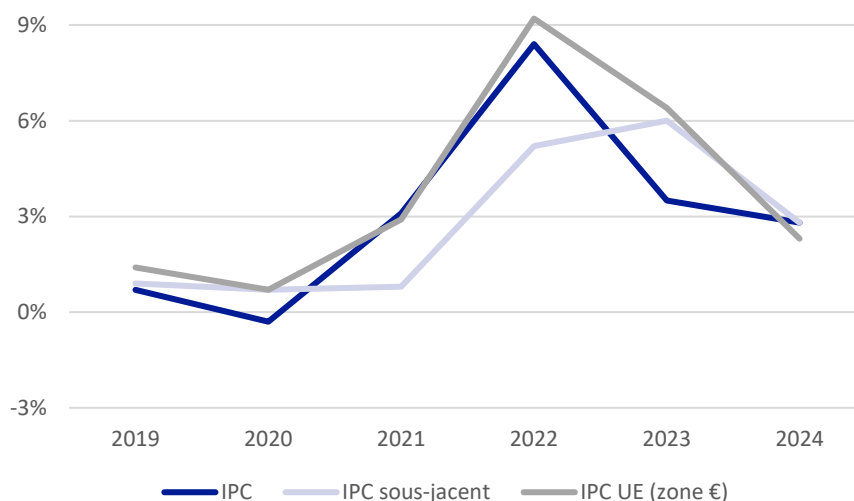
Les mesures prises par le Gouvernement ont permis de maintenir le pouvoir d'achat et de faire face à la forte inflation provoquée par l'invasion de l'Ukraine et la situation du commerce international à la suite de la pandémie de COVID-19. Le revenu disponible des ménages par personne a augmenté de 3,7 points en 2023 et de 1,6 point au cours des deux premiers trimestres de 2024. Sur la période 2019-2023, le revenu disponible a augmenté plus que dans certaines des principales économies européennes comme l'Allemagne, la France ou l'Italie, et est très proche de la moyenne du G7, dépassant de 1,3 % les niveaux d'avant la pandémie.



Parmi les mesures prises pour augmenter les revenus des ménages, figure en particulier l'augmentation de 5 % du SMI pour l'année 2024, pour atteindre 1 134 euros par mois. La reprise de la négociation collective grâce à la réforme de l'emploi a favorisé une augmentation des salaires réels de 0,9 % par rapport à 2022. Le revenu minimum vital et les pensions non contributives ont augmenté de 6,9 %, tandis que les pensions contributives ont été revalorisées de 3,8 % en 2024 et seront valorisées de 2,8 % en 2025. Enfin, les salaires des fonctionnaires ont augmenté de 2 % en 2024 et augmenteront de 0,5 % en 2025.

L'inflation maintient son ralentissement en 2024 et se rapproche de l'objectif de 2 % fixé par la Banque centrale européenne. L'IPC s'est établi à 2,4 % en novembre 2024, soit 4,3 points de moins qu'en novembre 2022. L'IPC sous-jacent, qui exclut les articles les plus volatils du panier des ménages, s'est établi à 2,4 %, soit 3,9 points de moins qu'en 2022. La hausse des prix en Espagne a été inférieure de 0,3 point de pourcentage à la moyenne de l'UE sur la période 2019-2024.

Graphique 3. IPC. Taux de variation interannuelle moyenne. 2019-2024. Pourcentage



Remarque : le taux pour 2024 correspond à la moyenne annuelle jusqu'en novembre

Source : INE (Institut national de la statistique)

Les mesures du Gouvernement ont permis de contenir l'inflation. Les huitième et neuvième trains de mesures destinés à atténuer les conséquences économiques et sociales des conflits en Ukraine et au Proche-Orient ont été adoptés en décembre 2023 et juin 2024. Au nombre de ces mesures figurent notamment la prolongation de la réduction de la TVA sur les produits alimentaires de base, la réduction à 10 % de la TVA sur l'électricité pendant toute l'année 2024 et sur le gaz naturel jusqu'au mois de mars. L'interdiction de couper l'approvisionnement en services de base aux consommateurs vulnérables a été prolongée jusqu'au 31 décembre et les bonifications sur l'abonnement électrique jusqu'au 30 septembre 2024. Enfin, la réduction des prix des transports publics a été prolongée pour toute l'année 2024 et le premier semestre 2025.



Promouvoir des mesures de protection des consommateurs et des consommatrices de produits financiers

Le projet de loi sur la création de l'Autorité de défense du client financier a été approuvé et est actuellement en cours d'examen parlementaire. L'objectif de cette mesure est d'accélérer la résolution extrajudiciaire des conflits entre les institutions financières et leurs clients en fixant un délai maximal de 90 jours, et d'en garantir la gratuité. Les décisions adoptées par cette Autorité seront contraignantes lorsqu'elles concernent des réclamations relatives au non-respect des règles de conduite, des bonnes pratiques et des protocoles signés par les institutions, y compris le caractère abusif des clauses contractuelles lorsque le montant réclamé est inférieur à 20 000 euros.

La protection des titulaires de prêts hypothécaires et l'inclusion financière ont également été renforcées avec l'adoption de nouvelles mesures destinées à soulager le fardeau du paiement des emprunts par les personnes en risque de vulnérabilité. La suppression des frais pour le retrait d'espèces au guichet d'une agence par des personnes âgées ou handicapées a également été approuvée.

Autres mesures et résultats pertinents dans le cadre des engagements du Gouvernement

- ✓ L'Espagne est l'économie qui a enregistré la plus forte croissance parmi les principales économies européennes au cours des trois premiers trimestres de 2024. La croissance en Espagne a en effet été plus de trois fois plus rapide que celle de l'UE ou de la zone euro (3,4 % en taux interannuel contre 0,9 %). Au niveau mondial, elle sera la troisième économie de l'OCDE à connaître la plus forte croissance en 2024, prenant la tête des pays les plus développés, avec une croissance de 3 %. Ces résultats lui ont valu d'être reconnue par *The Economist* comme l'« économie la plus performante » de l'OCDE en 2024.
- ✓ Le commerce extérieur se maintient à la hausse. Au troisième trimestre 2024, les exportations ont augmenté de 4,6 % par rapport à l'année précédente. Sur les quatre grandes économies de la zone euro, l'Espagne est celle dont la contribution du secteur extérieur au PIB a été la plus élevée au cours de ce trimestre. En outre, les exportations de services non touristiques ont augmenté de 70 % entre 2018 et 2024.
- ✓ L'accès à l'assurance chômage a été simplifié et la protection améliorée. Avec le nouveau modèle, le montant des prestations au cours des 12 premiers mois est revu à la hausse et les allocations pourront être cumulées avec un emploi à temps partiel. De nouveaux bénéficiaires sont également pris en compte, notamment les personnes de moins de 45 ans sans personnes à charge et les travailleuses et travailleurs agricoles saisonniers.
- ✓ L'Espagne accélère le rythme de réduction du déficit et de la dette publique. L'année 2024 devrait se solder par un déficit public de 3 % contre 3,7 % en 2023 et d'ici la fin de la législature ce chiffre devrait tomber à 1,8 %. La dette publique sera ramenée à 102,5 % du



PIB fin 2024, soit 2,5 points de moins qu'en 2023. L'objectif est de la faire passer sous la barre de 100 % à partir de 2026.

- ✓ La loi établissant un taux minimum d'imposition sur les sociétés de 15 % a été approuvée dans le but de lutter contre la planification fiscale agressive menée par les groupes multinationaux et les grands groupes nationaux. Un nouvel impôt progressif sur les marges d'intérêt et les commissions bancaires a également été approuvé pour une période de trois ans. Il est également prévu d'augmenter de deux points, jusqu'à 30 %, l'impôt sur les revenus du capital pour les montants supérieurs à 300 000 euros. En outre, l'impôt temporaire sur les entreprises énergétiques se maintiendra pendant toute l'année 2025.
- ✓ Le plan d'État pour la recherche scientifique et technique et l'innovation couvrant la période 2024-2027 a été approuvé. Les prévisions financières du plan s'élèvent à près de 18,4 milliards d'euros, soit 32 % de plus que pour le plan 2021-2023 et 73 % de plus que pour la période 2017-2020. En outre, 654,3 millions d'euros ont été affectés à des projets de production de connaissances et 203,5 millions d'euros à des projets de collaboration public-privé.
- ✓ La coordination pour le paiement de plus de 4,833 milliards d'euros à 622 400 agriculteurs et éleveurs a été mise en place, ce montant représentant 99,1 % des aides directes de la nouvelle politique agricole commune (PAC) pour la campagne 2023. Les plans d'assurance agricole pour 2024 ont également été lancés pour un montant de 378,6 millions d'euros.
- ✓ La Stratégie pour l'intelligence artificielle (IA) 2024 a été approuvée, avec une enveloppe de 1,5 milliard d'euros, dont 600 millions d'euros ont déjà été mobilisés.
- ✓ La loi organique relative aux mesures d'efficacité du service public de la justice et aux actions collectives de protection et de défense des droits et des intérêts des consommateurs et des usagers a été approuvée. Cette loi est la pierre angulaire de la plus grande transformation du système judiciaire de ces dernières décennies. Elle introduit des réformes organisationnelles et procédurales, notamment le remplacement des tribunaux à juge unique par des tribunaux de première instance et la création de bureaux judiciaires municipaux.



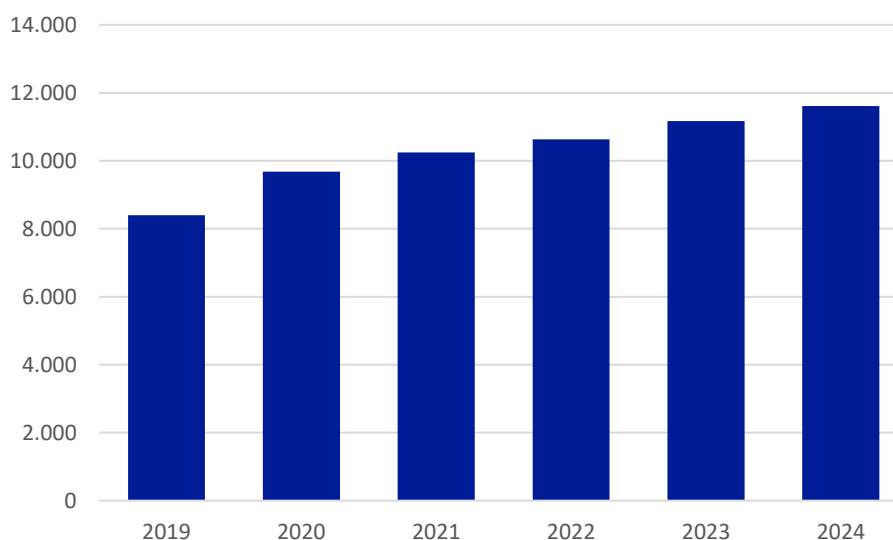
AXE STRATÉGIQUE 2 : RENFORCER L'ÉTAT-PROVIDENCE

Renforcer notre État-providence afin de réduire les inégalités sociales et la pauvreté, de protéger et d'étendre les droits de citoyenneté et d'améliorer la vie de nos citoyens et citoyennes. En allouant davantage de ressources à notre système de santé, en renforçant et en développant les soins primaires, spécialisés et hospitaliers et en réduisant les listes d'attente. En s'engageant en faveur de l'éducation publique, afin d'offrir des opportunités et un avenir à tous et à toutes. Un État-providence qui prend soin de ses aînés, grâce à un système de retraite équitable, mais aussi des personnes en situation de dépendance ou sans emploi. Un État-providence qui garantit l'accès de toutes les personnes à une culture libre. Un État-providence inclusif, plus juste, doté de meilleurs services publics et d'un système fiscal plus progressif.

Garantir un accès équitable et universel aux soins de santé et améliorer la gestion du système national de santé

Les dépenses de santé dans le budget général de l'État sont progressivement passées de 4,251 milliards d'euros en 2019 à 5,505 milliards d'euros en 2024, soit une hausse de 29,5 %. Cet effort budgétaire se traduit par le renforcement et l'extension des capacités du système national de santé (SNS). Cette année encore, la formation de spécialistes est à l'honneur avec 11 607 places offertes, soit 38 % de plus qu'en 2019. Pour la deuxième année consécutive, des fonds ont été prévus pour augmenter le nombre de places en médecine dans les universités publiques. Le portefeuille commun de services a été élargi avec l'inclusion de nouveaux dépistages chez les nouveau-nés, l'augmentation progressive de la couverture des soins bucco-dentaires, des services de médecine génomique et les traitements pour les maladies rares développés au cours de ces trois dernières années.

Graphique 4. Places de formation de spécialistes. 2019-2024. Nombre de places



Source : statistiques du budget général de l'État. Secrétariat d'État au budget et aux dépenses



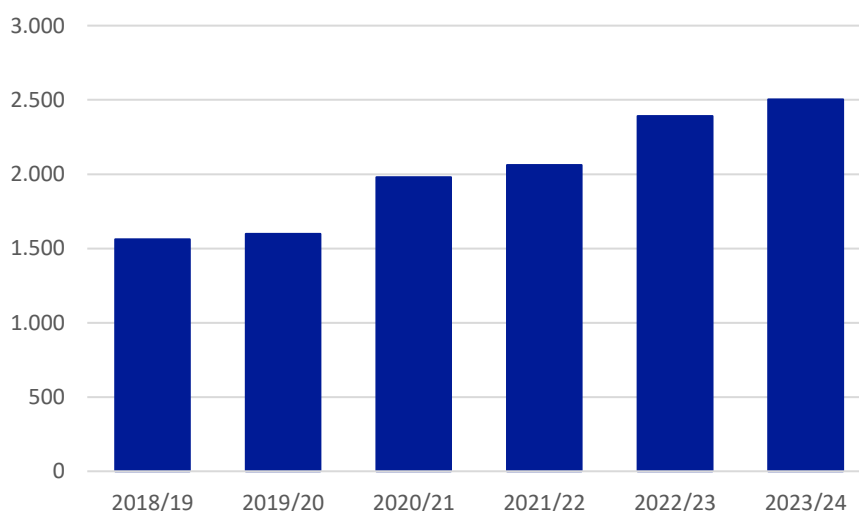
Dans le domaine de la santé mentale, la création du poste de commissaire à la santé mentale est venue renforcer la structure du ministère. Les bases du plan de santé mentale 2025-2027 et du plan d'action pour la prévention du suicide 2025-2027 ont été jetées. En outre, des progrès ont été réalisés dans la procédure d'examen du projet de loi sur l'universalité du SNS, qui vise à préserver le caractère universel de l'accès au système et à minimiser les inégalités. Parmi les principales mesures proposées, le projet de loi récupère le « portefeuille commun unique de services » visant à unifier les prestations et les services sur l'ensemble du territoire, en garantissant qu'aucun reste à charge (*copago*) ne soit introduit, en renforçant la couverture de soins offerte aux personnes étrangères et aux Espagnols et Espagnoles vivant à l'étranger.

Au cours de l'année écoulée, le ministère de la Santé a également adopté des mesures clés pour améliorer la gestion du SNS ; le projet de loi pour la création de l'Agence nationale de santé publique s'est précisé ; l'Observatoire contre la fraude et la corruption dans le secteur de la santé a été mis en place et son premier plan stratégique a été approuvé en septembre 2024. Enfin, le projet de loi sur la gestion publique et l'intégrité du SNS, qui mettra un terme à la privatisation des services de santé, est en cours d'élaboration.

Élaboration d'une politique de bourses d'études pour garantir l'accès à l'éducation

Le budget des bourses d'études pour l'année universitaire 2024/2025 s'élève à 2,535 milliards d'euros (un record historique), soit un milliard d'euros et 60 % de plus qu'en 2019 et 1,2 % de plus que l'année précédente. Pour l'année universitaire 2023-2024, le nombre d'étudiants et étudiantes bénéficiant d'une bourse est estimé à 1,2 million, soit 12 % de plus que pour l'année universitaire 2018-2019.

Graphique 5. Montant des bourses. Années académiques 2018-2019 et 2023-2024. Toutes filières. M€



Remarque : les chiffres se rapportant aux bourses comprennent les bourses de restauration et les bourses Erasmus. Les chiffres pour l'année 2023-2024 sont estimés. Le montant des bourses pour 2024-2025 est celui figurant dans le budget.

Source : ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et des Sports



L'une des principales nouveautés en ce qui concerne les bourses pour l'année académique 2024-2025 est l'augmentation de 5 % des seuils de revenus permettant de bénéficier de ces aides. Environ 30 000 élèves supplémentaires pourront ainsi bénéficier d'une bourse, dont environ 18 000 étudiants et étudiantes universitaires. En outre, le montant de l'aide au logement accordée aux jeunes étudiant loin de leur lieu de résidence passera de 1 600 à 2 500 euros. Une aide complémentaire de 400 euros est également établie pour couvrir les frais supplémentaires supportés par les familles d'étudiants et étudiantes ayant des besoins spécifiques.

L'anticipation de l'ouverture de la procédure d'octroi de bourses et allocations d'études pour l'année académique 2023-2024 a déjà permis d'accélérer le versement de ces aides. Fin décembre 2023, près de 700 000 étudiants et étudiantes avaient reçu leur bourse, soit plus de 80 % du nombre total de bénéficiaires.

Augmenter les ressources et continuer à promouvoir le changement du modèle de prise en charge des personnes en situation de dépendance, en améliorant la qualité du service offert et en favorisant l'autonomie

La contribution de l'administration générale de l'État (AGE) au financement du système d'autonomie et d'aide à la dépendance prévue dans le budget général de l'État pour 2024 s'élève à 3,522 milliards d'euros, soit une augmentation de 150 % par rapport à 2019 et 2,121 milliards de plus. En 2023, l'administration générale de l'État a contribué à hauteur de 28,6 % aux dépenses liées à l'aide à la dépendance en Espagne (12,5 points de pourcentage de plus qu'en 2019).

Les crédits alloués par l'AGE jusqu'en octobre 2024 s'élèvent à 2,9571 milliards d'euros. Avec cette contribution, 1,6 million de personnes ont droit à une prestation, ce qui représente une augmentation de 4,2 % par rapport à l'année précédente.

Le Gouvernement et les communautés autonomes se sont entendus sur la répartition d'une enveloppe de 783 millions d'euros pour cette année. Le montant proposé est le plus élevé à ce jour : il représente une augmentation de 500 millions d'euros par rapport à 2021. Cette contribution vient s'ajouter au niveau minimum financé par l'État. Si l'on tient compte des montants versés depuis 2021, la contribution totale s'élève à 2,333 milliards d'euros, après une décennie sans financement.

En juin 2024, la Stratégie nationale pour la désinstitutionnalisation a été approuvée pour la période 2024-2030. Elle a pour but de promouvoir la transition du système d'aide et de soins en institution vers des services à l'échelle locale et une prise en charge plus personnalisée, en tant que solution de proximité permettant l'inclusion dans la communauté. Les axes prioritaires de cette stratégie sont les soins à domicile pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ou de dépendance et la prise en charge des sans-abri et des enfants migrants. Le plan opérationnel 2024-2025 pour la mise en œuvre de cette stratégie en 2025 a été élaboré. Plus de 2 milliards d'euros seront apportés par les gouvernements de treize communautés autonomes et par le gouvernement central pour financer les 695 actions prévues dans le plan.

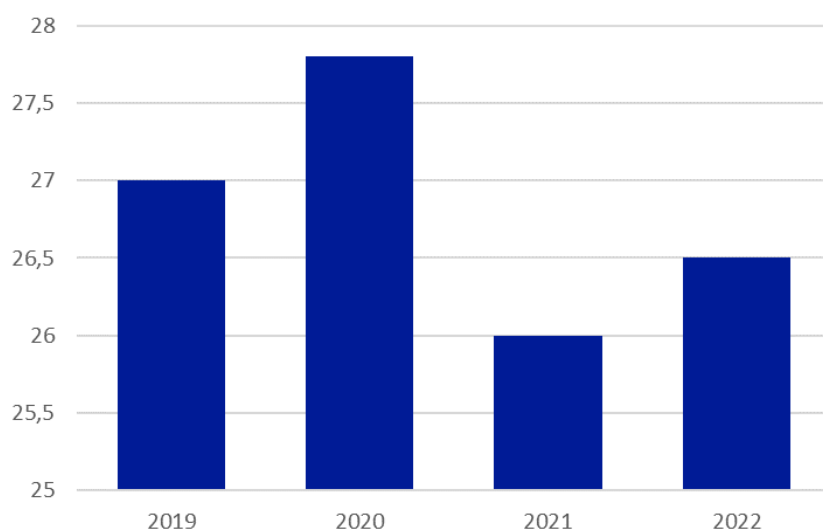
Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sous toutes leurs formes, y compris les formes les plus graves comme le sans-abrisme

Le risque de pauvreté est tombé en 2022² à son niveau le plus bas depuis l'éclatement de la crise financière en 2008 pour s'établir à 20,2 %. Le risque de pauvreté est en net recul malgré la forte augmentation du seuil de pauvreté relative (8,9 % au cours de l'année écoulée), en particulier dans la tranche 16-29 ans, avec une baisse de 0,9 points en 2022 par rapport à l'année précédente. Dans ce groupe, la diminution du risque de pauvreté sur la période 2018-2022 a été de 5,1 % (7,7 % pour les femmes).

Le taux AROPE, qui mesure le pourcentage de la population en risque de pauvreté et/ou d'exclusion sociale, s'est établi à 26,5 % en 2022, soit 1,3 points de moins qu'en 2020, année où il a atteint le plus haut niveau de ces dernières années en raison de la pandémie. Parallèlement, la population à faible intensité d'emploi a atteint le niveau le plus bas jamais enregistré : 8,4 %, soit 2,4 points de moins qu'en 2018. La réduction la plus forte est celle enregistrée dans la tranche d'âge 45-64 ans : 4,7 points de pourcentage.

Pour sa part, le coefficient de Gini a été estimé à 31,5 en 2022, soit 1,5 point de moins qu'en 2019. Il s'agit de la valeur la plus basse de ces 16 dernières années. L'Espagne est l'un des pays où ce taux a le plus baissé en comparaison avec les principaux pays européens, notamment l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni.

Graphique 6. Taux de risque de pauvreté. 2018-2022. Pourcentage



Remarque : risque de pauvreté pour les unités de consommation dont le revenu est inférieur à 60 % du revenu médian

Source : Enquête sur les conditions de vie, Institut national de la statistique (INE)

² Enquête sur les conditions de vie 2023. L'enquête recueille les données correspondant à l'année précédente. Dans l'édition 2023, les revenus pris en compte sont donc ceux de 2022.



Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, une augmentation de 6,9 % du revenu minimum vital a été approuvée pour 2024. Depuis son lancement en juin 2020, le RMV a été revalorisé de 31 % et le montant total versé au titre de cette prestation s'élève à 13,005 milliards d'euros. Parmi les améliorations apportées, il y a lieu de souligner le complément d'aide à l'enfance, dont bénéficient déjà 500 000 familles avec enfants à charge. Le RMV concernait 665 500 foyers en novembre dernier, soit deux millions de personnes. Ces chiffres représentent une augmentation du nombre de prestations actives par rapport à l'année précédente : + 150 475, soit 28,6 % de bénéficiaires de plus. Le RMV protège ainsi 833 277 enfants, soit 41,2 % des bénéficiaires, et 115 596 familles monoparentales reçoivent cette prestation. Les pensions et le SMI ont été revalorisés. Par ailleurs, la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2030 a été approuvée. Près de 200 millions d'euros ont été mobilisés pour financer le maintien et le renforcement du réseau de services sociaux, ainsi que des programmes de protection de la famille et de lutte contre la pauvreté des enfants.

Toutes ces mesures, et de manière générale le bouclier social mis en place par le Gouvernement, ont contribué à réduire la pauvreté en Espagne. À lui seul, le revenu minimum vital a permis de réduire la grande pauvreté à hauteur de 5 à 20 %. On estime qu'en 2022, sans ces aides sociales, 10,6 millions de personnes seraient tombées dans la pauvreté. Les différentes prestations, à l'exception des pensions de retraite et de réversion, ont permis à 2,4 millions de personnes, soit 5,1 % de la population, de ne pas tomber dans la grande pauvreté en 2022. En outre, sans l'intervention du secteur public, l'inégalité des revenus serait 53,5 % plus élevée.

Autres mesures et résultats pertinents dans le cadre des engagements pris par le Gouvernement

- ✓ En 2024, les pensions contributives du système de sécurité sociale, du régime des pensions de retraite des fonctionnaires et d'autres prestations publiques ont été revalorisées de manière générale de 3,8 %. Dans le cadre de la stratégie de convergence progressive des pensions minimales avec les seuils de revenus ouvrant droit à leur versement, les pensions minimales et les pensions non contributives se sont vues revalorisées de 6,9 %, et la pension minimale de veuvage des personnes chargées de famille de 14,1 %. En 2025, le montant des pensions contributives augmentera de 2,8 %.
- ✓ Entre 2021 et 2023, une enveloppe budgétaire de 670,1 millions d'euros a été consacré à la création de places dans les crèches publiques pour les enfants de 0 à 3 ans, l'objectif étant à terme de créer plus de 65 000 places publiques et gratuites. Le taux d'accueil des enfants en crèche pendant le premier cycle de la période préscolaire (0-3 ans) était de 41,8 % en 2022, ce qui place l'Espagne parmi les cinq pays de l'OCDE dans lesquels ce taux a augmenté le plus au cours des dix dernières années (10 points de pourcentage). Cette année le taux d'accueil des enfants entre 0 et 2 ans a atteint 48,2 %.
- ✓ Quatre décrets royaux ont été adoptés en application de la loi sur la formation professionnelle. La mise en œuvre du double système de cycles de formation



professionnelle intermédiaire et avancée (*Grado Medio* et *Grado Superior*), qui ont représenté 5 % du total des inscriptions en formation professionnelle en 2022/2023, est donc achevée. La répartition sur les différents territoires de 143,4 millions d'euros destinés à la création de 76 479 places de formation professionnelle a été également approuvée.

- ✓ La loi sur les enseignements artistiques a été adoptée.
- ✓ L'avant-projet de loi organique visant à protéger les enfants dans l'environnement numérique a été approuvé.
- ✓ Le décret royal portant approbation du statut de l'autorité indépendante pour la protection des lanceurs d'alerte a été approuvé. Il permet de renforcer le cadre réglementaire et institutionnel pour lutter contre la corruption. En outre, les effectifs du ministère public ont été renforcés et réorganisés afin d'améliorer l'efficacité de la réponse apportée dans le cadre des infractions pénales, plus particulièrement en matière de lutte contre la corruption et de lutte contre la violence à l'égard des femmes.
- ✓ Le règlement sur les droits et les libertés des étrangers, qui renforce les voies de migration régulière et améliore l'intégration des étrangers en Espagne, a été approuvé. Il permet une réduction des délais et des formalités administratives, l'élimination des doublons et apporte davantage de stabilité aux personnes concernées (autorisations initiales d'1 an, puis renouvellement pour 4 ans).



AXE STRATÉGIQUE 3 : AMÉLIORER L'ACCÈS AU LOGEMENT

Améliorer l'accès au logement, en particulier pour les jeunes et les ménages à faibles revenus, en faisant du droit à disposer d'un logement décent le cinquième pilier de notre État-providence. Mettre la politique du logement au service des locataires et des petits propriétaires, en élargissant le parc public et en mettant le logement à l'abri de la spéculation pour faire du droit au logement une réalité pour toutes et tous.

Créer et appliquer des mécanismes pour garantir et favoriser le droit à un logement décent, adapté et accessible dans les villes et les campagnes

Le Gouvernement a approuvé le Système national de référence du prix du loyer qui fixe le prix maximum de référence des loyers pour les logements situés en zone tendue. Le gouvernement régional de Catalogne a publié une liste des zones considérées comme « tendues » sur le marché résidentiel, qui concerne 271 communes. Au Pays basque, la commune de Errentería dans son ensemble a été déclarée zone tendue. Dans les communes de Catalogne situées en zone tendue, les loyers encadrés ont baissé de 0,9 % en glissement annuel au troisième trimestre 2024, contre une hausse de 6,1 % dans le reste des communes.

La révision des montants des loyers a été limitée à 3 % par an, l'objectif étant de disposer d'un nouvel indice de référence d'ici 2025. La suspension des procédures d'expulsion pour les familles vulnérables sans possibilité de relogement a été prolongée tout au long de l'année 2024. Par ailleurs, le règlement relatif au guichet unique numérique pour les locations, un outil destiné à protéger les locataires, à lutter contre l'utilisation frauduleuse des locations saisonnières et à mettre un terme à l'hébergement touristique illégal, a été approuvé.

En ce qui concerne les aides, 200 millions d'euros ont été alloués aux communautés autonomes pour financer l'aide au logement pour les jeunes (*Bono Alquiler Joven*). Depuis sa mise en œuvre, 60 000 jeunes ont bénéficié de cette allocation. Dans le même ordre d'idées, une ligne de garantie de 2,5 milliards d'euros a été mise en place pour faciliter l'achat du premier logement aux jeunes de moins de 35 ans et aux familles avec des enfants à charge.

Pour les familles propriétaires de leur logement qui faisaient face à des difficultés en raison de la hausse des taux d'intérêt, un bouclier hypothécaire a été créé en 2022, dont la prolongation est toujours en vigueur et qui comprenait, entre autres mesures : le gel des mensualités pendant 12 mois, le prolongement de la durée du prêt pour une durée maximale de 7 ans pour les ménages dont les revenus annuels sont inférieurs à 38 000 euros et un report d'échéance de 2 ans pour ceux dont les revenus annuels sont inférieurs à 25 200 euros.

Mettre à disposition 184 000 logements sociaux à des loyers abordables et porter ainsi le parc locatif social à 20 % du parc immobilier espagnol

Le Gouvernement a mis sur le marché 80 745 logements dans le cadre du Plan pour un logement locatif abordable et plus de 800 accords ont été signés avec les régions et les communes pour la construction



de 24 463 logements. Les régions ont reçu 85 % des fonds prévus dans le Plan de rénovation des logements et de régénération urbaine du PRTR (4 328 millions d'euros). Ces investissements permettront de construire près de 25 000 logements, d'en rénover 48 000 dans le cadre du programme de rénovation des quartiers et 600 000 logements dans le cadre des programmes d'aides gérées par les régions.

Les dispositifs de prêt et de garantie pour la construction de logements locatifs abordables ont été mis en place. En particulier, un montant de 6 milliards d'euros est ainsi mis à disposition par le biais de l'Institut de crédit officiel (ICO). Ce montant est divisé en deux lignes d'investissement : 4 milliards d'euros sous forme de prêts destinés aux promoteurs publics et privés, provenant de l'addendum au PRTR ; et 2 milliards d'euros pour garantir jusqu'à 50 % de ces prêts, impulsés par le Gouvernement et gérés par l'ICO.

Toutes ces politiques permettent à l'État de mobiliser toujours plus de ressources pour pallier la crise du logement en Espagne. Toutefois, l'objectif du Gouvernement est de consolider et de préserver un parc public de logements qui propose des loyers abordables, dont le montant ne dépasse pas 30 % du revenu du ménage, et qui protège celles et ceux qui décident, ou sont obligés, d'être locataires. À long terme, les objectifs du Gouvernement sont inchangés : situer l'Espagne dans la moyenne européenne et atteindre 9 % de logements sociaux sur l'ensemble du parc immobilier.



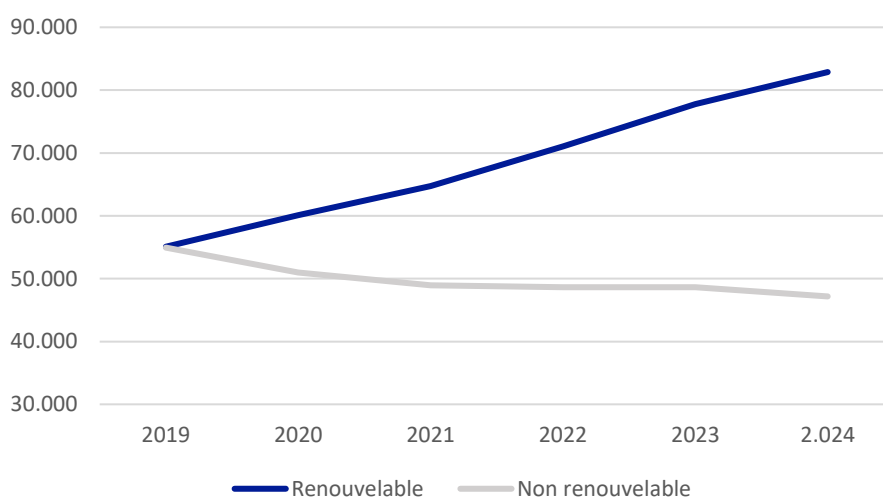
AXE STRATÉGIQUE 4 : IMPULSER UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ÉQUITABLE

Favoriser une transition écologique qui aide à atténuer les effets du changement climatique et à nous y adapter, qui protège notre biodiversité et qui génère de la richesse et des opportunités sur l'ensemble du territoire. Faire de ce défi une opportunité pour créer de nouveaux emplois et de nouvelles industries et pour améliorer l'environnement de nos villes et de nos territoires.

Promouvoir le déploiement des énergies renouvelables en Espagne en impliquant la population

La puissance installée du parc de production d'électricité renouvelable est passée de 50,1 % en 2019 à 63,7 % en décembre 2024. L'énergie solaire photovoltaïque installée a été multipliée par quatre pendant cette période.

Graphique 7. Puissance installée. 2019-2024. Mégawatts



Source : réseau électrique espagnol

En 2024, le pourcentage de production électrique renouvelable dans le bouquet électrique espagnol avait atteint 56 % à la rédaction du présent rapport. En 2018 il était de 38 %. Au cours des mois de mars, avril et mai, le pourcentage de production électrique renouvelable a dépassé 60 %. En 2023, l'Espagne était le deuxième pays européen en production éolienne et solaire photovoltaïque et le huitième pays mondial en production d'énergies renouvelables.

La contribution des énergies renouvelables au système électrique a permis de faire baisser les prix de l'électricité. En Espagne, le prix quotidien moyen du kWh pour les ménages au premier semestre 2024 était de 0,24 €. Ce prix est inférieur au prix moyen de l'UE (0,29 €), de l'Allemagne (0,39 €), de l'Italie



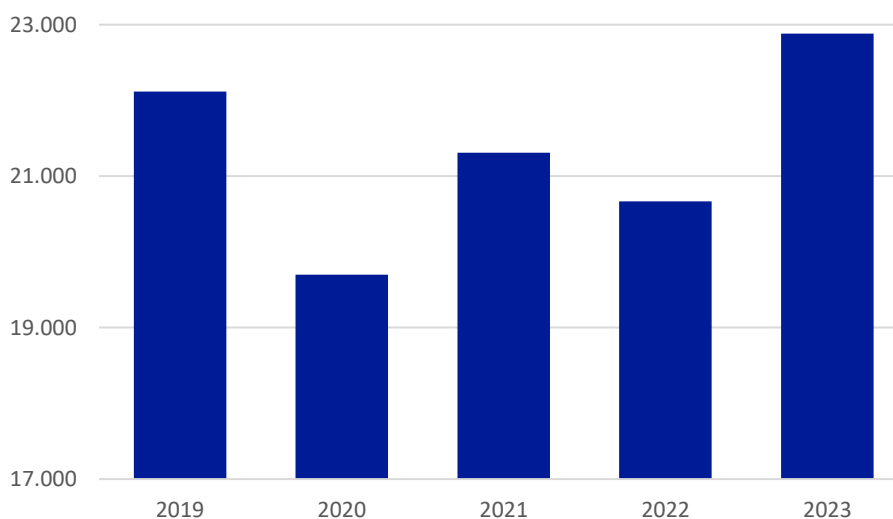
(0,33 €) ou de la France (0,28 €). En outre, le prix a baissé de 20,6 % depuis 2022, année où il était au plus haut.

Le Plan national intégré pour l'énergie et le climat 2023-2030 (PNIEC) a été mis à jour et élargit les objectifs fixés dans le plan précédent en augmentant de 23 % à 32 % l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990. La construction d'une économie de l'hydrogène renouvelable se poursuit. Dans ce contexte, 794 millions d'euros d'aides directes ont été alloués aux sept projets espagnols pour la production et l'utilisation intensive d'hydrogène renouvelable dans les activités industrielles et une enveloppe de 1,2 milliard d'euros sera consacrée à la création de grandes vallées ou de grappes d'hydrogène renouvelable. Enfin, une enveloppe financière d'entre 280 et 400 millions d'euros a été dégagée pour le mécanisme d'enchères en tant que service de la Banque européenne de l'hydrogène.

Avancer en matière de fiscalité verte pour impulser la transition énergétique

En 2023, les recettes fiscales environnementales de l'Espagne se sont élevées à environ 22,88 milliards d'euros, ce qui représente 6,5 % du total des taxes collectées en Espagne et 10,7 % de plus que l'année précédente. Les taxes environnementales ont représenté 1,5 % du PIB et 4 % des recettes totales, soit un niveau inférieur aux moyennes de l'UE (2 % du PIB et 4,9 % des recettes). En 2023, les recettes fiscales environnementales de l'Espagne ont augmenté de 3,3 % par rapport à 2019.

Graphique 8. Total des recettes fiscales environnementales. 2019-2023. Millions d'euros.



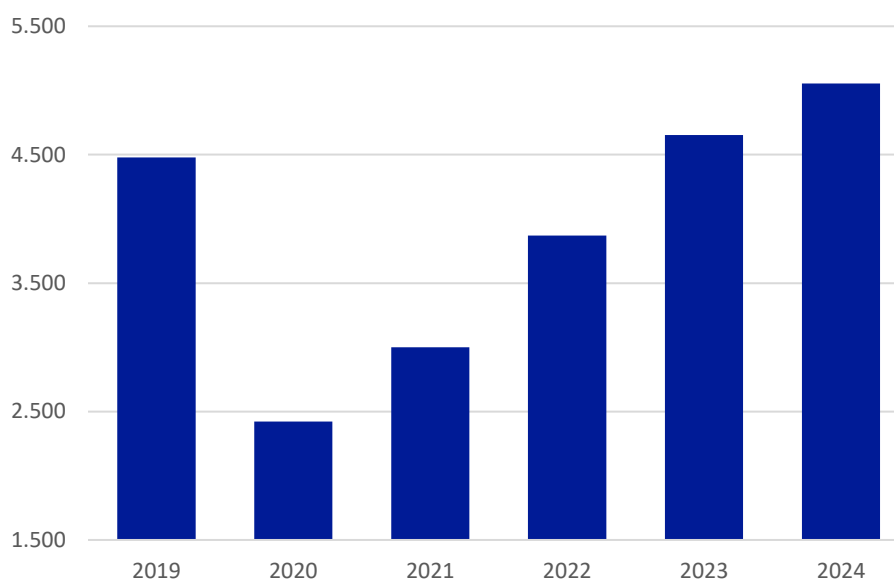
Source : Institut national de la statistique

Parmi les taxes environnementales récemment introduites figurent la taxe sur les emballages plastiques non réutilisables, la taxe sur la mise en décharge des déchets, l'incinération et la co-incinération des déchets, et la taxe municipale sur les déchets ménagers, désormais obligatoire. Toutes sont prévues dans le cadre réglementaire de l'UE.

Continuer de miser sur la mobilité durable et le transport public, en veillant à ce qu'il soit abordable pour celles et ceux qui ont en le plus besoin

En 2023, plus de 4,652 milliards de trajets ont été effectués en transports publics durables (hors transport aérien), un record historique qui a permis de renouer avec la tendance pré-pandémique. En 2024, le nombre de voyages effectués grâce à des modes de transport public durables devrait dépasser les 5 milliards. Environ 662 millions de personnes ont choisi de voyager en train en 2023, ce qui représente 4 % de plus qu'en 2019. Entre janvier et octobre 2024, le nombre de passagers ferroviaires a atteint 576 millions et on s'attend à un nouveau record annuel avec près de 690 millions de passagers ferroviaires.

Graphique 9. Nombre d'utilisateurs du transport public. 2019-2024. Millions d'utilisateurs



Note : à partir de novembre 2024, les données sont estimées sur la base de la croissance moyenne par rapport à l'année précédente.

Source : statistiques du transport de voyageurs (INE)

Le réseau ferroviaire à grande vitesse dessert déjà 70 % de la population, l'objectif étant toujours d'atteindre 100 % d'ici 2030. Ainsi, le Gouvernement a pris plusieurs mesures en 2024 qui visent à promouvoir la mobilité durable. La gratuité des forfaits pour le réseau de trains de banlieue et pour les trains régionaux conventionnels a été prolongée, ainsi que les réductions de 50 % sur les forfaits grande vitesse (AVANT) et les billets multi-trajets pour prendre les transports en commun urbains et interurbains. En outre, ces mesures ont été prolongées pour le premier semestre 2025. Le nombre de jeunes ayant bénéficié de réductions pendant la période estivale (deuxième édition du programme *Verano Joven*) a augmenté de 29,8 % par rapport à 2023.

Par ailleurs, le programme MOVES III a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2024 et son budget a été porté à 1,55 milliard d'euros. Plus de 3 milliards d'euros de prêts et de subventions ont déjà été



exécutés dans le cadre du projet stratégique pour la relance et la transformation économique consacré au développement du véhicule électrique et connecté (PERTE VEC) qui est sur le point de lancer sa quatrième édition.

Le projet de loi sur la mobilité durable a été approuvé et, grâce au plan de relance, un total de 7,867 milliards d'euros est alloué au développement d'infrastructures de mobilité sûres, durables et connectées, au soutien de la mobilité ferroviaire et décarbonée et à l'amélioration de l'intermodalité logistique.

Enfin, le plan d'action de l'UE pour promouvoir le transport ferroviaire de voyageurs longue distance et transfrontière (2021) vise à doubler le trafic ferroviaire à grande vitesse d'ici à 2030.

Autres mesures et résultats pertinents dans le cadre des engagements du Gouvernement

- ✓ Une enveloppe de près de 542 millions d'euros a été allouée par le biais de subventions à la décarbonation industrielle dans le cadre des volets 1 et 2 du Plan de relance européen. Ce projet stratégique prévoit un investissement public de 3,17 milliards d'euros pour promouvoir une industrie plus durable et plus compétitive.
- ✓ La mise à jour du Programme national de contrôle de la pollution atmosphérique 2023-2030 a été approuvée. Ce programme vise à réduire les niveaux de pollution des composés et des substances hautement nocives pour la santé.
- ✓ Le PERTE pour la numérisation du cycle de l'eau a été lancé, ce qui représente un investissement de 3,485 milliards d'euros, dont 951,8 millions d'euros ont déjà été mobilisés. Le deuxième appel à projets pour la numérisation du cycle de l'eau en milieu urbain a été clos pour un montant de 300 millions d'euros pour des projets couvrant 1 155 communes et 13,2 millions d'habitants.
- ✓ Le projet de loi sur les conditions et les fonctions des forestiers-sapeurs et celui sur les agents forestiers et les agents environnementaux ont été approuvés.
- ✓ Le projet de loi sur la prévention de la perte et du gaspillage alimentaires a été approuvé.
- ✓ Un certain nombre d'écosystèmes et leur biodiversité font l'objet d'une conservation et d'une restauration, notamment : (i) le Parc national de Doñana, dont le cadre d'action a été doté d'un budget de 706 millions d'euros ; (ii) la lagune d'eau salée Mar Menor qui doit être restaurée ; et (iii) le delta de l'Èbre, dont le cadre d'action a déjà été présenté.
- ✓ Le projet de loi sur l'industrie et l'autonomie stratégique et le projet de loi relatif au rétablissement de la Commission nationale de l'énergie ont été approuvés.



AXE STRATÉGIQUE 5 : CONSOLIDER LA POSITION DE L'ESPAGNE EN TANT QUE RÉFÉRENCE MONDIALE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Veiller à ce que l'Espagne continue d'être une référence européenne et mondiale en matière d'égalité, en s'engageant en faveur d'une égalité réelle et effective entre les hommes et les femmes. Réduire l'inégalité de traitement dont souffrent les femmes dans de nombreux domaines et s'engager à corriger cette injustice qui est contraire aux principes de parité de notre société. Lutter contre les violences de genre et les violences sexuelles.

Adopter une loi sur la parité

La loi organique 2/2024 relative à la parité et à la présence équilibrée de femmes et d'hommes a été approuvée. Elle vise à garantir la représentation effective des femmes aux postes clés de la vie politique et économique. Dans le domaine politique, la loi électorale a été modifiée pour contraindre les partis politiques à présenter des listes paritaires composées alternativement d'un homme et d'une femme. En outre, dans les sociétés cotées en bourse et les entités d'intérêt public qui remplissent un certain nombre de critères, la représentation des femmes dans les conseils d'administration ne peut pas être inférieure à 40 %.

L'Espagne est le pays européen où le pourcentage de femmes occupant des postes d'encadrement est le plus élevé et elle occupe la sixième place du classement à l'échelle mondiale, selon l'étude « Women in Business 2024 ». 42 des 117 sociétés cotées en bourse atteignent ou dépassent déjà l'objectif de parité (40 %) dans les conseils d'administration, soit une augmentation de 27 % par rapport à 2022. Les femmes occupent des postes d'encadrement dans 23 % des entreprises de l'IBEX 35.

Dans l'Indice sur l'égalité de genre de l'UE, l'Espagne occupe la troisième position selon l'indicateur consacré aux femmes occupant des postes de pouvoir, derrière la Suède et la France, et notre pays se situe à plus de 20 points au-dessus de la moyenne de l'UE. De même, dans son rapport annuel de 2023 sur la représentation politique des femmes, l'OCDE attribue à l'Espagne une moyenne supérieure à celle des autres pays de l'Union européenne.

L'objectif est qu'au terme de la législature la parité hommes-femmes, tant dans la sphère publique que dans la sphère privée, soit totale et qu'elle atteigne les postes d'encadrement supérieur.

Renforcer les moyens et les ressources pour lutter contre la violence de genre dans les domaines de la santé, de la justice, de la police et de l'accompagnement psychologique

Le budget alloué à la lutte contre la violence de genre s'est élevé à 259,7 millions d'euros en 2024. Depuis 2019, 1,125 millions d'euros ont été alloués à la lutte contre les violences faites aux femmes



depuis 2019 et les ressources disponibles pour lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes dans le budget général de l'État sont passées de 220 millions d'euros à 573 millions d'euros en 2024.

284 des 290 mesures figurant dans le Pacte d'État contre la violence de genre de 2017 relève de la responsabilité de l'administration générale de l'État. 96,8 % de ces dernières ont été mises en œuvre (190 sont achevées et 85 sont encore en cours). Des outils tels que le système Viogen ont permis de protéger 100 000 femmes, 1 700 enfants et 1 200 adolescents et adolescentes. En outre, en 2024, un montant de 140,2 millions d'euros a été fixé et réparti entre les villes et les communautés autonomes pour financer des programmes de lutte contre la violence de genre dans le cadre du Pacte d'État contre la violence de genre.

Le Gouvernement et les différents groupes politiques présents au Congrès des députés ont exprimé leur volonté de renouveler dès que possible le Pacte d'État contre la violence de genre approuvé en 2017. L'objectif est de mettre à jour cet accord afin d'y inclure les nouveaux types de violence perpétrée à l'encontre des femmes qui ont été identifiés, comme la violence numérique ou la violence par procuration. La priorité du Gouvernement est de mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour enrayer définitivement ce fléau.



AXE STRATÉGIQUE 6 : RENFORCER LA COHÉSION TERRITORIALE ET RELEVER LE DÉFI DÉMOGRAPHIQUE

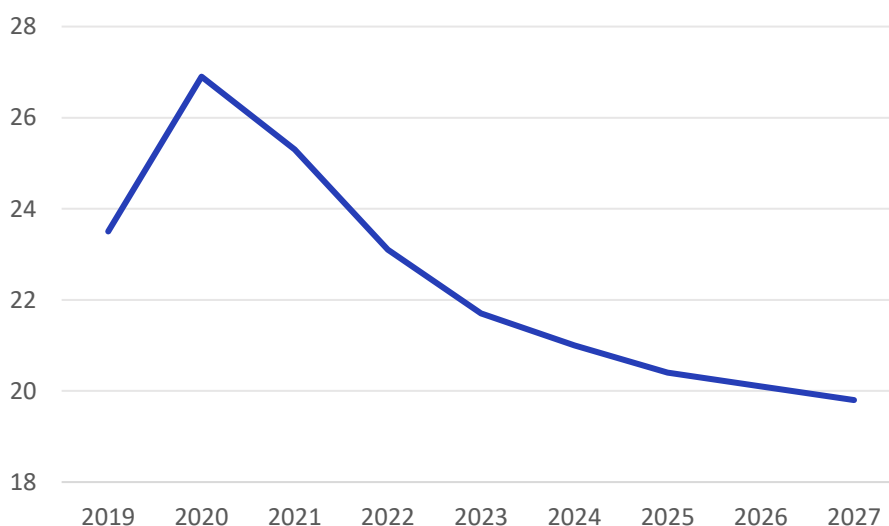
Renforcer la cohésion territoriale de notre pays, en réduisant les différences entre les territoires. Relever le défi démographique, assurer une répartition équitable des opportunités sur l'ensemble du territoire et garantir l'accès à des services publics de qualité quel que soit le lieu de résidence. Cultiver le dialogue avec tous les territoires et pratiquer la co-gouvernance, avancer et promouvoir des réformes pour améliorer le modèle espagnol d'État décentralisé.

Assumer une partie de la dette des communautés autonomes

La dette des communautés autonomes a commencé à baisser après le pic de l'impact que la pandémie de 2020 a eu sur le budget. Elle a ensuite diminué de près de 6 points de PIB et atteindra, selon les prévisions, 21 % du PIB à la fin 2024. Des transferts d'un montant de 42,676 milliards d'euros ont été versés entre 2020 et 2022 pour soutenir les services publics et compenser la perte de recettes des régions, ce qui leur a permis d'éviter de recourir à l'emprunt.

L'endettement des communautés autonomes a ainsi fortement diminué à partir de 2020 grâce, entre autres, aux ressources mises à leur disposition par l'administration générale de l'État. 154,259 milliards d'euros ont été mobilisés en 2024 dans le cadre du système de financement régional, soit 43 % de plus qu'en 2019 et les fonds de liquidité extraordinaires ont fourni un financement à des conditions favorables de 31,351 milliards d'euros aux communautés autonomes.

Graphique 10. Dette publique des communautés autonomes 2019-2027. Pourcentage du PIB



Source : AIREF



La réforme du cadre budgétaire européen et la présentation du Plan budgétaire et structurel à moyen terme 2025-2028, envoyé à la Commission européenne, prévoient que le gouvernement central assumera à nouveau l'essentiel de l'effort de réduction du déficit, en fixant l'objectif à 1,5 % du PIB d'ici à 2027. Ainsi, le sous-secteur correspondant aux administrations régionales pourra maintenir son objectif de déficit à 0,1 % du PIB jusqu'à la fin de la législature, et sa dette sera ramenée à 19,4 % du PIB.

Le président du Gouvernement a rencontré les présidents de région lors de la conférence qui s'est tenue en décembre et au cours de laquelle diverses questions ont été abordées, dont notamment celle du financement régional. Une proposition de reprise de la dette des communautés autonomes est en cours d'élaboration. Un Conseil de politique budgétaire et financière a d'ailleurs été convoqué pour janvier afin de traiter cette question.

Mobiliser toutes les ressources nécessaires aussi longtemps qu'il le faudra pour permettre le relèvement des territoires frappés par la goutte froide

Le 29 octobre 2024, une goutte froide s'est formée en Espagne et a laissé dans son sillage de fortes pluies et provoqué les inondations les plus importantes entraînées par ce phénomène météorologique depuis le début du siècle. L'État a mobilisé toutes les ressources de l'administration centrale pour atténuer les conséquences de cette goutte froide. Plus de 18 000 membres des forces de sécurité de l'État, de l'unité militaire d'urgence et des forces armées ont été déployés et plus de 6 000 actions ont été menées à bien.

Les forces armées ont mobilisé environ 2 000 moyens aériens, terrestres et nautiques (hélicoptères, engins de génie, véhicules d'intervention et de transport, drones et ambulances). En outre, 17 équipements de pompage lourds et 190 équipements légers ont été déployés.

Par ailleurs, des programmes d'aide ont été mis en œuvre dans le cadre du Plan de réponse immédiate pour la reconstruction et la relance de la région de Valence, afin de répondre à cette situation d'urgence humanitaire. Trois décrets-lois royaux ont été approuvés afin de pouvoir exécuter les mesures urgentes de reconstruction et de relance dans les zones touchées, pour un montant de plus de 16,6 milliards d'euros.



Autres mesures et résultats pertinents dans le cadre des engagements du Gouvernement

- ✓ La loi portant réglementation générale du régime local a été réformée et un nouveau mécanisme a été approuvé pour répondre aux obligations de paiement des collectivités locales envers leurs fournisseurs, pour un montant total de 404,1 millions d'euros.
- ✓ Depuis juin 2018, des appels d'offres ont été lancés pour un montant de plus de 7,2 milliards d'euros afin de déployer le corridor méditerranéen. Les montants octroyés s'élèvent à 5,3 milliards d'euros et la construction de plus de 800 km du corridor est actuellement en cours. Les marchés pour le corridor atlantique s'élèvent à 6,607 milliards d'euros sur la même période, dont 5,400 milliards d'euros ont déjà été attribués. 2,2 milliards d'euros ont été alloués à l'amélioration et à la promotion de l'utilisation des trains de banlieue.
- ✓ Un nouvel appel à projets pour le programme UNICO Redes Activas 5G a été clôturé pour un montant supplémentaire de 163 millions d'euros, qui s'ajoute aux 508 millions d'euros investis dans l'appel à projets 2023 pour réduire la fracture numérique entre les territoires en matière d'accès à la 5G. Lors de son premier appel à projets, le programme a bénéficié à plus d'1,8 million de personnes qui vivent dans des municipalités de moins de 10 000 habitants. L'Espagne occupe le troisième rang des pays de l'OCDE en matière d'utilisation de la fibre et le deuxième rang des pays d'Europe en matière de connexion au réseau de fibre optique. Depuis 2019, le pourcentage de foyers bénéficiant du haut débit ultrarapide est passé de 83,6 % à 93 %, et celui des foyers ruraux de 49,6 % à 80,3 %.
- ✓ 1,046 milliard d'euros a été mobilisé pour le relèvement de l'île de La Palma (Canaries).
- ✓ 107,5 millions d'euros ont été consacrés à la poursuite de la prise en charge des besoins des personnes migrantes qui arrivent sur les côtes espagnoles, en particulier dans les îles Canaries. Deux dotations qui totalisent 85 millions d'euros ont été approuvées pour la prise en charge des personnes mineures non accompagnées en 2024, dont 65 millions ont été alloués exclusivement aux îles Canaries. Enfin, un centre d'accueil temporaire pour les étrangers (CATE), qui peut accueillir 800 personnes, a été aménagé sur l'île d'El Hierro.



AXE STRATÉGIQUE 7 : PROMOUVOIR LE VIVRE-ENSEMBLE

Avancer sur la question catalane afin de garantir le vivre-ensemble, le progrès et l'harmonie au sein de notre État. Construire un État plus prospère, solide, intégrateur et respectueux des différentes réalités et identités nationales, un État qui mise sur le dialogue et la générosité.

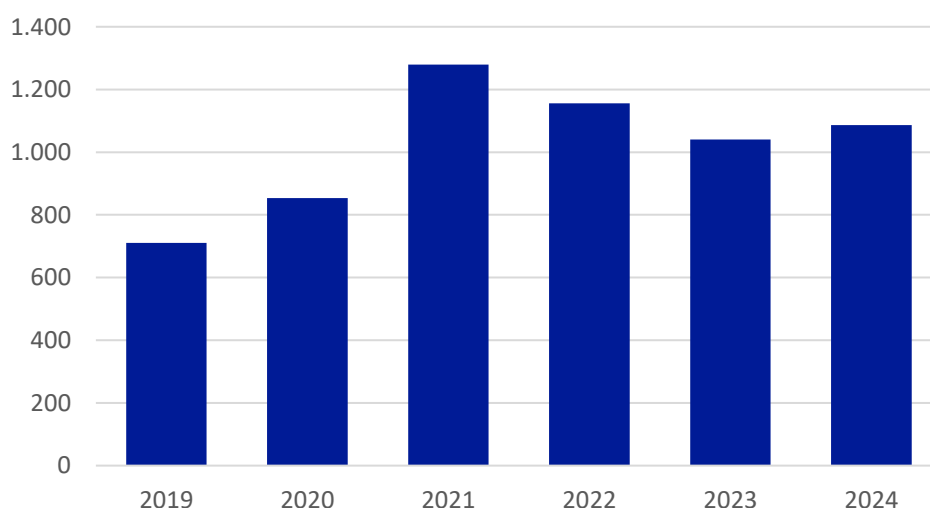
Privilégier le dialogue dans le cadre des litiges territoriaux

Depuis 2019, les litiges interterritoriaux entre l'administration générale de l'État et les communautés autonomes, soumis au Tribunal constitutionnel, ont diminué de 91 %.

Entre janvier et novembre 2024, 93 conférences sectorielles ont été organisées. En avril, le règlement visant à améliorer le fonctionnement desdites conférences a été approuvé. Entre janvier et novembre 2024, 16 accords totaux ont été passés avec les communautés autonomes sur des normes juridiques qui faisaient l'objet de désaccords en matière de compétence.

Le nombre de conventions de coopération entre l'administration générale de l'État (AGE) et les communautés autonomes est passé de 711 en 2019 à 1 086 au 26 novembre 2024. Actuellement, on constate une stabilité et une continuité dans la formalisation des conventions, de sorte qu'un grand nombre d'entre elles ont une validité pluriannuelle ou sont prolongées annuellement, ce qui permet de maintenir dans le temps les collaborations existantes.

Graphique 11. Nombre de conventions passées entre l'AGE et les communautés autonomes. 2019-2024.



Source : ministère de la Politique territoriale et de la Mémoire démocratique



La conférence des présidents de région s'est tenue en décembre, au cours de laquelle différents sujets tels que le logement, le financement régional, la migration et l'état du système national de santé ont été abordés. Depuis 2020, 21 conférences ont été organisées, la plupart d'entre elles dans le cadre de l'urgence du COVID-19, un chiffre qui dépasse ceux des législatures précédentes.

Le président du Gouvernement a également tenu des réunions bilatérales avec les présidents des différentes communautés autonomes et des villes dotées d'un statut d'autonomie, afin de promouvoir la co-gouvernance et le dialogue entre les administrations.

Trois décrets royaux ont été approuvés pour le transfert de différentes fonctions et services à la communauté autonome du Pays basque, un accord a été trouvé sur le transfert de la gestion du littoral et de la cinématographie, et un calendrier a été proposé pour transférer d'autres compétences à l'avenir dans plusieurs domaines. Par ailleurs, la réforme de la loi organique sur la réintégration et l'amélioration du régime foral de Navarre (LORAFNA) a été approuvée.

Des accords ont été conclus avec le gouvernement catalan en matière de transport, d'éducation et de recherche. Dans le domaine des transports, un transfert de 283,4 millions d'euros a été engagé pour compenser le déficit d'exploitation des trains de banlieue catalans (*Rodalies*) en 2023 et un autre de 191,5 millions d'euros pour les services gérés par la région et exploités par la société nationale Renfe entre 2016 et 2023. En outre, une convention a été signée avec la Catalogne pour que la région prenne en charge la gestion de l'allocation non contributive du revenu minimum vital.



AXE STRATÉGIQUE 8 : RENFORCER LE LEADERSHIP DE L'ESPAGNE EN EUROPE ET DANS LE MONDE

Continuer à renforcer la position de l'Espagne à l'échelle européenne et internationale, en progressant dans la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030 des Nations Unies et de l'Agenda stratégique 2024-2029 de l'UE. Continuer à renforcer sa présence à l'international et s'ériger en référence politique en matière de transition verte, d'égalité de genre, d'immigration régulière et de défense du droit international. Défendre le multilatéralisme, les droits humains, la démocratie et la paix au niveau international. Privilégier le dialogue et la diplomatie pour résoudre les conflits, tout en promouvant les valeurs et les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Promouvoir la reconnaissance de l'État de Palestine et travailler en faveur de la paix au Proche-Orient

Le 28 mai 2024, l'Espagne a officiellement reconnu l'État de Palestine, se joignant ainsi aux plus de 140 pays qui l'ont reconnu à ce jour. L'objectif de cette reconnaissance est de promouvoir la mise en œuvre de la solution des deux États pour mettre fin au conflit en Palestine, qui constitue le seul moyen de parvenir à une paix durable et à la stabilité dans la région.

Renforcer et moderniser l'action extérieure et le service extérieur

Les montants alloués dans le budget général de l'État au service de l'action extérieure et à la représentation auprès de l'Union européenne ont augmenté entre 2019 et 2024 de 68 millions d'euros, ce qui représente une hausse de 8,4 %. Au cours du second semestre 2024, l'action extérieure espagnole s'est vue renforcée à la faveur d'un agenda international particulièrement chargé, qui a conduit le président du Gouvernement à participer aux sommets internationaux de l'OTAN à Washington, de la Communauté politique européenne au Royaume-Uni, de la COP29 en Azerbaïdjan, du G20 au Brésil ainsi qu'aux réunions du Conseil européen à Bruxelles.

Le président du Gouvernement a également effectué une tournée africaine en Mauritanie, en Gambie et au Sénégal, et a assisté à l'Assemblée générale des Nations Unies à New York. Au niveau bilatéral, il s'est entretenu avec le pape François au Vatican, avec son homologue roumain à Bucarest, avec Xi Jinping et Narendra Modi lors de ses voyages officiels en Chine et en Inde, et avec le premier ministre portugais, Luis Montenegro, à l'occasion du XXXV^e sommet hispano-portugais à Faro. Au cours des six derniers mois, les présidents et les premiers ministres de Turquie, du Qatar, d'Irak, de Mauritanie et du Liban, entre autres, se sont rendus à la Moncloa. En tout, au cours de l'année 2024, entre réunions, déplacements et signatures d'accords, l'Espagne a renforcé ses liens avec plus de 95 pays.

Et par ailleurs, cette année 2024 a vu l'approbation du Plan directeur de la coopération espagnole pour le développement durable et la solidarité mondiale et de la Stratégie Espagne-Afrique.



Le service extérieur a été modernisé avec l'approbation du règlement sur la numérisation du registre consulaire, qui permettra aux Espagnols de l'étranger d'effectuer des démarches en ligne et introduira un numéro d'identification consulaire central (NICC) pour faciliter les procédures administratives.

De son côté, la politique étrangère féministe a été renforcée avec la nomination de 15 nouvelles ambassadrices en 2024, parmi lesquelles les deux premières femmes à occuper ce poste aux États-Unis et en Chine. 25,9 % des ambassades espagnoles sont aujourd'hui dirigées par des femmes et 32,3 % du nombre total de fonctionnaires du service diplomatique sont des femmes.

Autres mesures et résultats pertinents dans le cadre des engagements du Gouvernement

- ✓ Le soutien à l'Ukraine s'est poursuivi. Un accord de coopération en matière de sécurité et de défense a été signé, ainsi que l'accord de contribution entre la Commission européenne et l'Espagne sur l'assistance macrofinancière (AMF) à l'Ukraine. En outre, l'Espagne a participé au Sommet sur la paix en Ukraine à Bürgenstock (Suisse) et à la Conférence internationale sur le redressement de l'Ukraine à Berlin. Depuis le 31 décembre 2021, 212 812 autorisations de protection temporaire ont été délivrées à des ressortissantes et des ressortissants ukrainiens.
- ✓ La présidence espagnole du Conseil de l'UE s'est achevée le 31 décembre 2023 avec 71 dossiers législatifs traités. Parmi les avancées les plus significatives, on retiendra notamment l'accord sur le Pacte sur les migrations et l'asile, l'accord du Conseil sur la réforme des règles budgétaires, l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'espace Schengen, l'accord sur la réforme du marché de l'électricité et l'accord sur la première loi relative à l'intelligence artificielle dans l'UE.
- ✓ L'Espagne s'est soumise au troisième examen national volontaire auprès du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, une évaluation qui mesure le niveau de mise en œuvre des 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030. L'Espagne est le pays de l'Union européenne qui s'est soumis le plus souvent à cet examen, ce qui témoigne de son attachement à la réalisation des ODD.
- ✓ L'Espagne a participé à 17 missions internationales sous l'égide de l'ONU, de l'Union européenne et de l'OTAN au cours de l'année 2024. Le nombre de membres des forces armées participant à des opérations à l'étranger s'est élevé en moyenne à 3 500 militaires. On retiendra, entre autres, la mission au Liban, où un général espagnol dirige les casques bleus de l'ONU, la présence espagnole sur le flanc oriental de l'OTAN et l'opération ATALANTA de lutte contre la piraterie dans l'océan Indien.



Sommaire tableaux

Tableau 1. Axes stratégiques de l'exercice de redevabilité Fidèles à nos engagements	5
Tableau 2. Qu'a fait le Gouvernement depuis le début de la législature pour remplir ses engagements ?	8

Sommaire graphiques

Graphique 1. Population active, emploi EPA et affiliation à la sécurité sociale. 2019-2024.	14
Graphique 2. Appels à projets et décisions d'attribution cumulées dans le cadre du PRTR. M€.....	15
Graphique 3. IPC. Taux de variation interannuelle moyenne. 2019-2024. Pourcentage	16
Graphique 4. Places de formation de spécialistes. 2019-2024. Nombre de places.....	19
Graphique 5. Montant des bourses. Années académiques 2018-2019 et 2023-2024. Toutes filières. M€	20
Graphique 6. Taux de risque de pauvreté. 2018-2022. Pourcentage	22
Graphique 7. Puissance installée. 2019-2024. Mégawatts	27
Graphique 8. Total des recettes fiscales environnementales. 2019-2023. Millions d'euros.....	28
Graphique 9. Nombre d'usagers du transport public. 2019-2024. Millions d'usagers	29
Graphique 10. Dette publique des communautés autonomes 2019-2027. Pourcentage du PIB.....	33
Graphique 11. Nombre de conventions passées entre l'AGE et les communautés autonomes. 2019-2024.....	36



GOBIERNO
DE ESPAÑA

The logo consists of a stylized flag icon (three horizontal stripes) followed by the text "España" and "Gobierna." in a bold, sans-serif font.

España
Gobierna.